



Près d'une famille sur dix est recomposée

En 2018 en Auvergne Rhône-Alpes, sur 100 familles, 8 sont recomposées. 71 sur 100 restent traditionnelles et 21 sont monoparentales. Les familles recomposées sont les plus grandes avec 2,3 enfants en moyenne. Dans ces familles, au moins un enfant d'une précédente union vit avec d'éventuels demi-frères ou demi-sœurs. Les trois quarts des enfants vivent avec leurs deux parents. Ce sont les enfants des familles traditionnelles et ceux des familles recomposées nés de cette nouvelle union. L'Allier est le département de la région qui compte le plus d'enfants en familles recomposées (13 %). Ils sont, à l'inverse, autour de 9 % dans le Rhône, la Loire et la Haute-Loire.

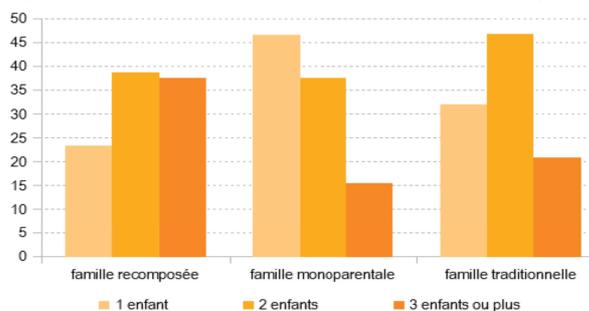
Emma Bianco, Émilie Senigout, Insee

Famille recomposée, une configuration familiale peu fréquente

En 2018, 961 000 familles (*définitions*) vivent en Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi elles, 80 000 sont « recomposées » (*définitions*), soit 8 %. Ces familles s'organisent autour d'un couple de parents et d'au moins un enfant mineur né d'une union précédente. 200 000 sont des familles monoparentales et se composent d'enfants mineurs vivant avec un seul parent (21 %). Enfin, 681 000 familles, constituées d'un couple et de leurs enfants, sont dites « traditionnelles », soit 71 %. La région compte proportionnellement plus de familles traditionnelles qu'en France (+ 4 points), moins de familles monoparentales (- 3 points) et presque autant de familles recomposées. La part de ces dernières est stable depuis 2011, alors qu'elle augmente pour les familles monoparentales (+ 2 points) aux dépens des familles traditionnelles.

1 Des familles recomposées avec plus d'enfants

Répartition des familles selon le nombre d'enfants (en %)



Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018

Plus d'enfants dans les familles recomposées

Dans 51 % des familles recomposées, au moins un enfant du couple actuel est présent et cohabite donc avec au moins un demi-frère ou une demi-sœur. Les familles recomposées sont d'ailleurs les familles les plus grandes. Elles comptent en moyenne 2,3 enfants (y compris enfants majeurs résidant

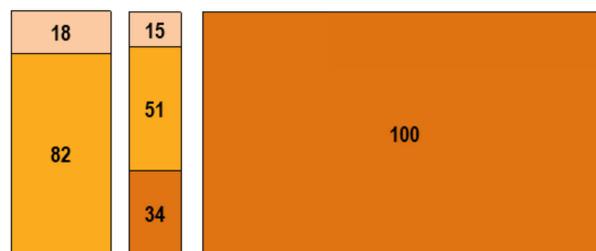
dans le logement), contre 1,9 enfant pour les familles traditionnelles et 1,7 pour les familles monoparentales.

Parmi les familles recomposées, 38 % ont 3 enfants ou plus (*figure 1*). La part de ces familles nombreuses n'est que de 21 % dans les familles traditionnelles et 16 % dans les familles monoparentales. Mais qu'elles soient recomposées ou traditionnelles, elles se composent principalement de 2 enfants. Les familles monoparentales ont le plus souvent un seul enfant.

2 La moitié des enfants en famille recomposée vit avec sa mère et un beau-parent

Répartition des enfants selon le type de famille et le parent avec lequel il vit (en %)

Sur 100 enfants :
 18 en famille monoparentale
 10 en famille recomposée
 72 en famille traditionnelle



Note de lecture : sur 100 enfants, 18 vivent en famille monoparentale, 10 en famille recomposée et 72 en famille traditionnelle. Parmi ceux vivant en famille monoparentale, 18 % vivent avec leur père et 82 % avec leur mère.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018

Un enfant mineur sur dix vit dans une famille recomposée

Ces trois types de familles regroupent 1,7 million d'enfants (*définitions*) en Auvergne-Rhône-Alpes. 167 000 vivent en famille recomposée, soit 10 % des enfants (*figure 2*). Cette part est un peu plus faible que la moyenne française (11 %) et plus encore qu'en Normandie, dans les Hauts-de-France et en Guyane (part supérieure à 12 %). Près de 20 % (316 000) vivent dans une famille monoparentale, taux parmi les plus bas de France. Enfin, 72 % des enfants (1 240 000) vivent dans une famille traditionnelle, troisième part la plus élevée de France juste derrière la Bretagne et les Pays de la Loire.

Un tiers des enfants en famille recomposée vit avec ses deux parents

Parmi les enfants en famille recomposée, un sur trois vit avec ses deux parents. Il est donc issu du nouveau couple et réside avec au moins un demi-frère ou une demi-sœur. En ajoutant les enfants des familles traditionnelles, qui vivent tous avec leurs deux parents, trois enfants d'Auvergne-Rhône-Alpes sur quatre vivent avec leurs deux parents.

Le quart restant vit avec un seul de ses parents, en famille recomposée ou monoparentale. Ces enfants vivent majoritairement avec leur mère.

Des enfants plus jeunes vivant avec leurs deux parents

Avant l'âge de 3 ans, seuls 8 % des enfants vivent en famille recomposée, 10 % en famille monoparentale et donc 82 % en famille traditionnelle. En raison des séparations et des recompositions familiales, la famille traditionnelle s'érode en même temps que l'âge des enfants avance, au profit des deux autres types de familles. Ainsi, 11 % des enfants âgés de 15 à 17 ans vivent en famille recomposée et 26 % en famille monoparentale.

Au sein des familles recomposées, les enfants du nouveau couple sont logiquement plus jeunes que ceux issus d'une union précédente. Ils sont en moyenne âgés respectivement de 6 et 11 ans. Cet âge moyen est de 8 ans dans les familles traditionnelles et de 10 ans dans les familles monoparentales.

Il est rare que les enfants de 15-17 ans en famille recomposée soient des enfants du couple actuel. En effet, dans ces familles, quand les enfants du couple grandissent, les enfants nés avant l'union, plus âgés, arrivent à des âges où ils quittent le domicile. Une fois ces « grands » enfants partis, la famille devient « traditionnelle » : seuls restent au domicile le couple et les enfants qu'ils ont eu ensemble.

Plus d'enfants en familles recomposées dans l'Allier

Les familles monoparentales vivent plus souvent dans les villes centres des pôles urbains (*définitions*¹) où sont davantage localisés les logements sociaux dans lesquels elles résident plus fréquemment. Les familles traditionnelles sont plus souvent

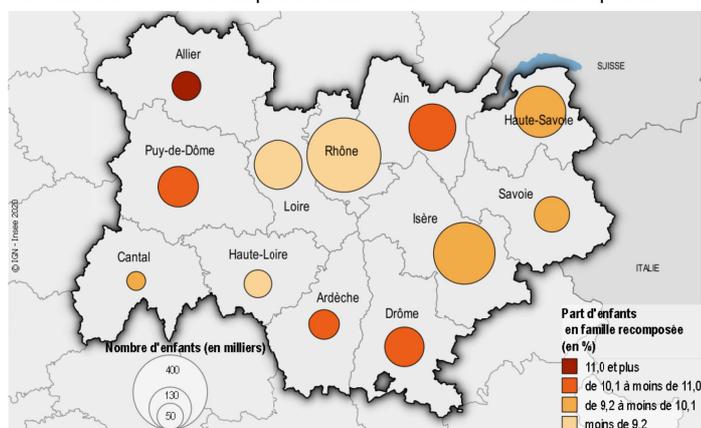
installées en banlieue (*définitions*¹) des pôles urbains qui offre des logements plus grands et plus accessibles que les villes-centres, tout en restant à proximité des emplois.

Enfin, les familles recomposées vivent plus souvent en dehors des pôles urbains et dans des communes isolées (*définitions*¹). Des habitations plus spacieuses et moins onéreuses permettent ainsi de réduire le risque de surpeuplement du logement pour ces familles plus souvent nombreuses.

Le département de l'Allier cumule à la fois une part élevée d'enfants en famille monoparentale et recomposée (respectivement 23 % et 13 %, *figure 3*) et par conséquent une part plutôt basse d'enfants en famille traditionnelle (65 %). Le Rhône, largement influencé par l'agglomération lyonnaise, compte relativement moins d'enfants en famille recomposée et un peu plus en famille monoparentale. Il en est de même pour la Loire. Tandis que la Haute-Loire a une part d'enfants vivant en famille traditionnelle plutôt élevée à l'inverse de celle en famille recomposée. Ce département a d'ailleurs la part d'enfants en famille traditionnelle la plus élevée de France avec la Lozère et la Vendée (73 %).

3 Une plus grande part de familles recomposées dans l'Allier

Nombre total d'enfants et part de ceux vivant en famille recomposée



Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018

Sources et définitions

Les résultats sont issus de l'enquête annuelle de recensement (EAR) de la population de 2018. Elle comprend pour la première fois des questions détaillées sur les relations entre les habitants du logement, et notamment les liens familiaux. Ces nouvelles informations permettent en particulier de distinguer les familles « recomposées » des familles « traditionnelles ». Des résultats plus approfondis seront exploitables à partir de 2023, lorsque 5 EAR (de 2018 à 2022) seront disponibles avec ces nouvelles informations. La précédente source qui permettait cette distinction est l'enquête Famille et logements réalisée par l'Insee en 2011.

Les familles sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent habituellement le même logement. Pour définir le type de familles, tous les enfants sont pris en compte sans limite d'âge. En revanche, l'étude est restreinte aux enfants mineurs vivant avec au moins un de leurs parents.

Un enfant est une personne vivant l'essentiel de son temps dans le même logement que son père, sa mère ou ses deux parents, et qui n'est lui-même ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement.

Au sein des couples avec enfant(s), les familles recomposées comprennent un couple d'adultes et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents et des demi-frères/sœurs font aussi partie d'une famille recomposée. Si tous les enfants du logement sont ceux du couple, alors la famille est dite « traditionnelle ». Lorsqu'un parent vit avec ses enfants sans résider en couple, il s'agit d'une famille monoparentale.

¹ Définitions sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definitions>

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165 rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay
Philippe Mossant

ISSN : 2493-1462

©Insee 2020

Pour en savoir plus

- « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », Insee Première, n° 1788, janvier 2020
- « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », Insee Première, n° 1470, octobre 2013
- « Où habitent les familles en Auvergne-Rhône-Alpes ? », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, n° 3, janvier 2016

